

## Avis public



### DÉROGATIONS MINEURES N<sup>OS</sup> DM 3001295753 ET DM 3001292648

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 5 juin 2017, à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

<b>Étude</b>	<b>Lieu de dérogation</b>
DM 3001295753	50, 13 <sup>e</sup> Avenue

Permettre en zone résidentielle H1-7-442, pour un bâtiment unifamilial existant, une marge latérale, côté est, de 2,64 m au lieu du minimum requis de 3 m;

comme montré au certificat de localisation, dossier 50642-1, minute 17173, préparé par l'arpenteur-géomètre François Houle et daté du 12 avril 2016.

<b>Étude</b>	<b>Lieu de dérogation</b>
DM 3001292648	15608, rue Ste-Croix

Permettre en zone résidentielle H1-4-246, que la galerie arrière du bâtiment unifamilial existant, soit située à 0,82 m de la ligne de propriété au lieu du 2 m minimum;

comme montré au certificat de localisation, dossier 11706, minute 8849, préparé par l'arpenteur-géomètre Frédéric Brisson et daté du 16 mars 2017.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

**DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO**  
ce dixième jour du mois de mai de l'an deux mille dix-sept.

Suzanne Corbeil, avocate  
Secrétaire d'arrondissement

/rl